RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Publié le 15/05/2023

ID: 089-218900256-20230510-D2023_16-AU

MAIRIE D'AVALLON

DECISION nº 2023.16 Fixation du tarif de vente de catalogues d'exposition

Le Maire de la Ville d'Avallon,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2021 donnant délégation au Maire pour fixer les tarifs des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposition « Mon chemin en photos, la maîtresse nature » des œuvres d'Heko KÖSTER présentée par la ville d'Avallon du 12 mai au 11 juin 2023 et les catalogues d'exposition réalisés et édités à cette occasion,

Considérant que ces catalogues seront proposés à la vente pour une durée indéterminée dans toutes les salles d'expositions et dans d'autres sites lors d'évènements (forum, Journées du Patrimoine, etc.), ainsi que dans le cadre d'autres manifestations de la ville,

DECIDE

Article premier :

de fixer à 6,00 € le tarif de vente des catalogues réalisés dans le cadre de l'exposition des œuvres de l'artiste Heko KÖSTER et proposés selon les conditions sus-exposées.

> Fait à Avallon, le 10 mai 2023 Le Maire

Jamilah HABSAOUI.